SZ/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE FOUILLOUX (V.C.)
RUE TRUILLOT (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une construction immobilière va être entreprise rues Fouilloux et Truillot par la société Grand Paris Aménagement – Direction Territoriale Grand Paris Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy le Roy, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **20 décembre 2023** à **9 heures** jusqu'au **30 juin 2025** à **18 heures :**

➢ Rue Fouilloux au droit du n°10 :

- **Création d'un passage piéton provisoire,**
- **Neutralisation d'une place de stationnement côté pair soit un linéaire de 5 mètres,**

➢ Rue Truillot

- **Création d'un passage piéton provisoire** au droit du n°14,
- **Neutralisation de 3 linéaires distincts de 12 mètres de stationnement** au droit du n°17,
- **Neutralisation d'une place de stationnement côté impair soit un linéaire de 5 mètres** face au n°14.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissent Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Grand Paris Aménagement – Direction Territoriale Grand Paris Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy le Roy.

FAIT EN MAIRIE, LE 12 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 13 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon